

III

Les relations d'alliance

La force de l'alliance se traduit avec vigueur dans l'importance des transferts matrimoniaux de bétail, et dans le faste de la cérémonie du mariage. Elle se manifeste aussi par des attitudes particulières et très marquées envers les parents par alliance. Ces comportements varient selon le sexe et évoluent avec l'âge, mais restent dominés de façon générale par le sentiment de pudeur ou « honte » (*nuŋo* en langue daza). La notion de « honte », comme nous l'avons brièvement souligné plus haut (voir p. 96), est très répandue en Afrique. Mais aucun terme français n'en constitue une traduction satisfaisante, car ce concept nous est étranger. Il s'agit d'une inhibition, d'une retenue dans le comportement qui témoigne du respect qu'on a envers quelqu'un. Les sentiments de « honte » sont très vivement ressentis par les intéressés, mais ils se traduisent aussi (et surtout, en ce qui nous concerne) par des conduites rigoureusement codifiées par la société. On peut donc reprendre et préciser la formule de M.-C. et E. Ortigues (1973, p. 53) en disant qu'« avoir la honte », ce n'est pas simplement « savoir se mettre à sa place », c'est savoir se mettre à la place que la société vous assigne en son sein.

Chez les Toubou de l'Ayèr, j'ai été frappée par l'importance sociale de la honte et par la multiplicité des circonstances auxquelles elle imprime sa marque. Elle se manifeste aussi bien dans le vêtement que dans la façon de manger, ou dans les rapports entre les sexes. On a remarqué plus haut sa présence continue dans la cérémonie du mariage. Les effets de la honte dépassent donc largement le cadre des relations d'alliance et mériteraient à eux seuls une étude approfondie. En effet, la honte est une notion si omniprésente, chez les Toubou de l'Ayèr, qu' il

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

me paraît fondé d'affirmer, à la suite de Ch. Le Cœur, que « la honte est, dans tous les domaines, le terme moral fondamental des Toubou » (Ch. Le Cœur, 1951, p. 380).

Dans les relations d'alliance, les comportements induits par la honte semblent, chez les Toubou de l'Ayèr, beaucoup plus nombreux et plus accentués que dans la plupart des sociétés voisines. C'est en effet dans ce domaine que la honte se manifeste de la façon la plus extrême. Elle aboutit, dans bien des cas, à un comportement d'évitement absolu. Nous décrirons ci-dessous en détail les attitudes de l'homme et de la femme vis-à-vis de leurs alliés respectifs et montrerons comment, pour chacun, ces comportements évoluent avec l'âge. Quittant ensuite ce point de vue individuel et diachronique, nous chercherons à dégager quels sont les effets synchroniques, pour un groupe local donné, du faisceau des relations d'alliances précédemment décrites.

Avant d'aborder l'étude des comportements individuels, il importe de rappeler les conclusions auxquelles l'analyse de la terminologie de la parenté et de l'alliance avait abouti. Nous avions remarqué que les termes désignant les parents par le sang du conjoint ne sont pas les mêmes pour l'homme et la femme. Ils diffèrent à la fois par leur nombre et par leur sens. Le vocabulaire masculin se borne à désigner le père et la mère de l'épouse (respectivement *bigize* et *èddè*). Pour la femme, le terme *bigize*, « beau-père », ne désigne pas seulement le père du mari, mais tous les parents masculins du mari plus âgés que lui. Quant au terme *èddè*, « belle-mère », il désigne pour elle non seulement la mère mais toutes les parentes du mari des générations ascendantes. En outre, la femme dispose de deux termes absents du vocabulaire masculin : *tigi*, frère cadet du mari et *dagé*, sœur du mari. On pourrait dire, en somme, que la femme compte plus d'alliés que l'homme. Ce déséquilibre terminologique correspond à des différences frappantes dans la situation et le comportement respectifs de l'homme et de la femme, vis-à-vis de leurs alliés.

Le cas de l'homme

Les alliés qu'il désigne se limitent à deux personnes : le père et la mère de son épouse. Plus tard, lorsque ses enfants se marieront, les conjoints de ses fils et filles s'ajouteront au nombre de ses alliés. Pour eux il deviendra à son tour un beau-père.

Les relations d'alliance

La relation beau-père/gendre

Le gendre est débiteur de son beau-père, dans la mesure où il reçoit de lui, en se mariant, les trois attributs essentiels qui font du jeune homme un homme adulte :

- la monture, nécessaire au voyage ;
- l'épouse, promesse de descendance ;
- le troupeau, grâce auquel le jeune marié acquiert son indépendance économique (ce troupeau provient en fait de dons multiples de la parenté de l'épouse, mais c'est par l'action du beau-père qu'il est rassemblé).

Après le mariage, le mari peut en outre recevoir de son beau-père d'autres dons importants de bétail.

Que reçoit de son gendre, en contrepartie, le père de l'épouse ? Avant le mariage, il reçoit la compensation matrimoniale versée pour sa fille (qu'il redistribue, nous l'avons vu, dans la parentèle de celle-ci). Après la cérémonie, son gendre réside pendant quelque temps auprès de lui, pour une période de deux ans en moyenne, durant laquelle le jeune marié est censé travailler pour son beau-père et lui rendre divers services comme le ferait un fils. Les quelques années que le jeune couple passe ainsi dans le campement des parents de l'épouse sont appelées *yollumi*. Le marié lui-même, pendant ce temps, est *yollume*. Les hommes considèrent ces premières années de mariage comme pénibles et désagréables. *Yollumi wodo*, disent-ils, « le *yollumi* est amer ». Il y a pour cela plusieurs raisons.

L'état de dépendance dans lequel le jeune marié, pendant cette période, se trouve vis-à-vis de son beau-père n'est pas la cause essentielle de ce désagrément. Même si cette dépendance est ressentie comme désagréable, le gendre se garde bien d'exprimer son sentiment sur ce point. Ce serait fort inconvenant, et contraire au respect qu'il doit témoigner à son beau-père. D'ailleurs cette dépendance est souvent plus symbolique que réelle, car le nouveau marié s'absente aussi souvent qu'il peut. Il part au marché, rend visite à divers parents, etc., si bien que le temps effectif qu'il passe dans le campement de son beau-père en est fortement réduit. Néanmoins, c'est là que se trouve sa tente, et c'est du beau-père que dépend la décision de mettre fin au *yollumi*. Celui-ci le fait généralement au bout de deux ou trois ans, lorsqu'il considère que son gendre a suffisamment rempli sa dette envers lui. Il est fréquent qu'à cette date, la jeune épouse ait déjà mis au monde son premier enfant, mais la fin du *yollumi* n'est pas subordonnée à cette naissance. Si le gendre est un

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

homme d'âge mûr et de statut supérieur à la moyenne, soit parce qu'il est chef (*derdé*), soit parce qu'il est lettré (*maallem*), il est fréquemment dispensé du *yollumi* par son beau-père, ou bien cette période est raccourcie à quelques mois. Dans le cas d'un lettré, c'est l'intervention d'autres lettrés prestigieux auprès du beau-père qui permet, éventuellement, de supprimer le *yollumi*.

Outre l'état de dépendance vis-à-vis du beau-père, le *yollumi* présente comme autre désagrément d'être une période coûteuse pour le jeune marié. Il est en effet censé alimenter ses beaux-parents en thé et sucre, et même en mil, pendant toute sa durée. Le gendre s'en acquitte plus ou moins bien, mais il est toujours amené à faire des dépenses plus importantes que s'il était chez lui, c'est-à-dire auprès des siens. Le fait même de vivre dans un campement étranger constitue pour lui une gêne car il ne peut, au milieu de ses alliés, avoir un comportement aussi libre qu'avec ses parents par le sang. Ceci d'autant plus que parmi eux se trouve une personne qu'il doit éviter de façon absolue : sa belle-mère. Cette situation est source d'embarras et de complications multiples (voir ci-dessous). Un autre désagrément du *yollumi*, pour le jeune époux, tient au comportement de sa femme. Il est rare au début du mariage, dans les 4 ou 5 premiers mois tout au moins, que les conjoints passent la nuit ensemble. La bienséance en effet veut que la jeune épouse, dans les premiers temps du mariage, fuie sa tente la nuit. Elle se sauve en brousse ou va coucher chez une amie. A ceci le mari ne peut rien faire, sinon tenter d'établir de bonnes relations avec une parente et amie de sa femme à qui il demandera d'aller chercher cette dernière. Si cette intervention ne suffit pas, il arrive que la mère de la jeune femme, ou parfois son père, la frappe pour la contraindre à rejoindre son mari. Ces coups sont en fait aussi conventionnels que la fuite de l'intéressée, et celle-ci n'en est pas outre mesure perturbée. L'anecdote suivante en témoigne.

Cas n° 16

A Droua en 1972, le père d'une jeune fille mariée, rentrant d'un voyage de plusieurs semaines, apprit que sa fille refusait chaque soir de rejoindre son mari. Il la saisit, l'attacha par le cou à un arbre non loin de sa tente, et lui donna le fouet. Je rendis visite le lendemain à la jeune femme. Elle pilait gaiement le mil avec des compagnes de son âge. En riant, elles me proposèrent de donner moi aussi un coup de pilon dans le mortier, « parce que la tête de son mari est dedans » (*aî sen daho soma dro ci* : de *aî*, le mari ; *sen*, son ; *daho*, la tête ; *soma*, sa ; *dro*, dedans ; *ci*, est). Il est caractéristique que l'irrévérence de ces propos vise le mari, et non pas le père.

Les relations d'alliance

Généralement la jeune mariée cesse de fuir sa tente au bout de quelques mois, d'une année tout au plus. Ce n'est que si son mari (qu'elle n'a pas choisi) lui déplaît fortement et qu'elle cherche à se faire répudier, qu'elle persistera dans cette attitude. La jeune femme ne déserte pas sa tente seulement la nuit, mais aussi le jour. Elle n'y vient que sur l'incitation de sa mère, pour y apporter de l'eau, du bois, et allumer le feu. Quand son mari en présence d'autres personnes l'appelle ou lui donne un ordre, elle l'ignore. Ce n'est que s'ils sont seuls qu'elle obéit à ses ordres. L'attitude de l'épouse au début du mariage rend donc ces premiers mois particulièrement déplaisants pour le mari. C'est une période d'adaptation difficile qui ne prend vraiment fin qu'avec la naissance du premier enfant. La femme alors change de comportement et se plie à sa nouvelle condition. On comprend, dans ces circonstances, que le *yollumi* soit peu apprécié des jeunes époux. Les services qu'ils doivent à leur beau-père pendant ce temps sont loin d'en être le seul désagrément et ne sont pas l'aspect le plus frustrant de cette période transitoire. Mais revenons à la relation entre ces deux hommes.

Outre la compensation matrimoniale et les services rendus lors du *yollumi*, le gendre a envers son beau-père une troisième obligation : celle de se montrer respectueux envers lui. La réserve dont le jeune marié fait preuve devant son beau-père n'exclut pas cependant la communication. Cette réserve, de plus, s'estompe avec le temps. En règle générale, un homme jeune n'appelle pas ceux qui sont nettement plus âgés que lui par leurs noms, sauf s'ils sont ses parents. Le gendre appelle donc son beau-père, comme les autres hommes de cette génération, « Père d'Untel », d'après le nom du premier de ses enfants. Mais il n'est pas rigoureusement interdit au gendre de prononcer le nom de son beau-père, contrairement à ce qui s'observe pour d'autres relations d'alliance (voir plus bas). Il s'agit plutôt d'une marque de respect envers le beau-père, et les parents de ce dernier. Si le gendre en effet se trouve en présence de quelques personnes qui ne sont pas parentes du beau-père, il peut prononcer son nom. Certains hommes même n'hésitent pas à prononcer en public le nom de leur beau-père.

Avant le mariage et dans les premiers mois qui suivent, le gendre observe vis-à-vis de son beau-père, s'il n'est pas son parent, une extrême réserve. Il peut le voir, lui serrer la main et lui parler, mais il ne dit pas de grossièretés en sa présence. Certains jeunes donnent à ce comportement une explication rationnelle : cette bonne conduite est une manière de gagner la faveur du beau-père, indispensable à la réalisation du mariage et nécessaire par la suite pour éviter des ennuis sérieux avec l'épouse. En effet le père joue non seulement un rôle primordial dans le mariage de sa

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

filles, mais il garde ensuite une grosse influence sur son ménage et l'appui qu'il porte à son gendre peut empêcher certaines querelles de couple de s'envenimer dangereusement. Rappelons aussi que le gendre est susceptible après le mariage, s'il est en bons termes avec son beau-père, de recevoir de lui d'importants dons d'animaux. Le gendre a donc tout intérêt à ménager l'estime que son beau-père aura conçue pour lui.

Il n'entre pas dans la tente de ce dernier, même en l'absence de sa belle-mère. Par contre, son beau-père peut venir chez lui. Les deux hommes ne couchent sous la même tente que si c'est celle d'une tierce personne, ou encore dans celle du gendre s'il y vient beaucoup de visiteurs. Un an environ après le mariage, parfois moins, le beau-père invitera son gendre à prendre le thé avec lui. Il lui dira : « Puisque tu as épousé ma fille, tu es maintenant comme mon fils, alors viens donc boire le thé avec moi. » Dès lors les deux hommes boiront régulièrement le thé ensemble. C'est le signe d'une familiarité déjà assez grande entre eux, car en règle générale il est malséant pour un homme jeune de boire en présence d'une personne plus âgée que lui, s'ils ne sont pas parents. Dans les premiers mois qui suivent son mariage, le jeune marié évite de boire ne serait-ce que de l'eau (à fortiori du thé) en présence (à fortiori en compagnie) de son beau-père. Vers le moment où les deux hommes commencent à boire le thé ensemble, ou un peu plus tard, le gendre se permettra d'absorber, en présence de son beau-père, des boissons plus nourrissantes : du lait et de l'« eau blanche » (*yi cow*, boisson composée d'eau, de petit lait, de farine de mil crue et de piment), puis du *weriweri*, sorte de bouillie de mil. Ce n'est que trois ans environ après le mariage — mais les délais varient très fortement d'un cas à l'autre — que les deux hommes commencent à manger ensemble, toujours sur l'initiative du beau-père. Dès lors les marques de respect dont le gendre fait preuve envers son beau-père sont semblables à celles qu'il a pour son propre père.

La relation entre les deux hommes s'assouplit progressivement, à mesure que le temps passe, que le gendre vieillit et que ses enfants grandissent. Par son âge et par le nombre de ses enfants, le gendre gagne peu à peu en autorité, et par là son infériorité devant son beau-père, même si elle est maintenue (ne serait-ce qu'en vertu de la différence d'âge), s'atténue relativement. L'inégalité moins forte entre les deux hommes et la force de l'habitude permettent l'assouplissement de leur relation. Si le beau-père et le gendre sont parents, ce qui arrive parfois mais reste exceptionnel (voir le chapitre sur le choix du conjoint), l'attitude du gendre est dès le départ beaucoup moins réservée. Les deux hommes

Les relations d'alliance

mangeront ensemble après le mariage comme ils le faisaient auparavant, en tant que parents.

L'attitude du gendre est également moins tendue avec les autres parents masculins de son épouse, les frères de son père notamment, qu'avec le beau-père lui-même. Ces hommes ne sont pas désignés par le vocabulaire de l'alliance, mais le gendre n'en a pas moins envers eux un comportement spécifique. Il doit se montrer réservé en leur présence, surtout avant le mariage. Avant la cérémonie et dans les premiers temps ensuite, le jeune marié ne se présente jamais tête nue devant les parents de sa femme, mais porte un turban dont il se couvre la bouche et le nez, et il ne parle pas s'il n'a rien d'important à dire ou sans y être sollicité.

Cas n° 17

Le 1/5/72 survint, dans le campement où je me trouvais, une dispute violente qui provoqua un attroupement important. Deux frères, au milieu du cercle des hommes, prenaient une part enflammée à la discussion. Kelley, le futur gendre du cadet des deux frères, se trouvant ce jour là dans le campement, vint se joindre au groupe discrètement pour assister aux palabres. Il était caché dans son turban qui ne laissait paraître que ses yeux. Il ne dit mot. Les frères de son futur beau-père se trouvant là, il eut été très inconvenant qu'il prenne la parole.

Après le mariage l'attitude de l'époux envers les parents de sa femme est plus détendue. S'il reste réservé, il peut cependant boire le thé et manger avec eux, plus tôt qu'il ne le fait avec son beau-père. Mais il se garde de plaisanter avec eux et les appelle « Père d'Untel », selon la formule respectueuse utilisée à l'adresse des hommes d'âge mûr. Le respect qui est ainsi témoigné aux proches parents du beau-père peut être considéré comme une extension de celui dû au beau-père lui-même. Ce serait en effet lui manquer de respect que de se montrer trop libre envers ses proches. Ceci explique que le comportement du gendre diffère selon qu'il se trouve :

- a) en présence ou en absence de son beau-père,
- b) en présence ou en absence des proches parents de celui-ci.

Le respect envers le beau-père s'étend, de même, à tout ce qui le touche de près, c'est-à-dire notamment son bétail et son épouse. Le gendre respecte la propriété du beau-père et des membres de sa famille, en ce sens qu'il ne vole pas, ou ne doit pas voler, les animaux de ses alliés. Si par mégarde le cas se produit, les bêtes sont restituées ou

d'autres remises en compensation. Le comportement envers le bétail des alliés est donc similaire à celui envers le cheptel des parents. Tous deux s'opposent au comportement envers tout autre animal, appartenant à un étranger. La norme alors n'est plus le respect du bien d'autrui, mais le vol. Cette situation explique l'importance des marques de bétail : elles permettent d'identifier les propriétaires des animaux paissant seuls en brousse, et donc de savoir si telle bête peut être ou non volée. Si l'animal appartient à un étranger, seule la présence sur sa robe du blason d'un homme puissant, dont on redoute la vindicte, peut dissuader le voleur.

La relation belle-mère/gendre

Le respect du gendre envers son beau-père se traduit aussi, de façon indirecte, dans son attitude envers l'épouse de celui-ci. En effet le gendre évite la mère de sa femme, mais il doit également, en principe, éviter les autres épouses de son beau-père. Ce comportement est une façon ostensible de signifier qu'il respecte le domaine de procréation du beau-père. Mais voyons quelles sont au juste les relations du gendre avec sa belle-mère.

Le gendre n'a pas, avec sa belle-mère, la même nécessité de communication qu'avec son beau-père. Il ne doit à sa belle-mère aucun service, et ne reçoit d'elle aucun cadeau. Par définition, ces deux individus ne sont pas apparentés, en vertu des règles de mariage, sauf cas exceptionnel (voir chapitre sur le choix du conjoint). Comme ni l'identité du sexe, ni celle de l'âge, ni la parenté ne les rapproche, ils évoluent dans des sphères différentes. Une belle-mère potentielle, avant d'être une belle-mère, est une personne avec laquelle un jeune homme n'a jamais affaire, et chacun d'eux se garde de se trouver avec l'autre de façon durable au même endroit. Un jeune homme n'entre pas dans une tente s'il s'y trouve une femme vieille ou d'âge mûr qui n'est pas sa parente, et vice-versa. Si l'homme est un peu moins jeune (30 ou 35 ans) il se permettra d'entrer mais ne restera que brièvement, le temps d'échanger des nouvelles. L'homme jeune et la femme âgée, s'ils ne sont pas parents, ne parlent pratiquement jamais ensemble. Ils ne boivent pas le thé en commun. L'un ne boira pas même de l'eau en présence de l'autre. Si, par la force des choses, des hommes sont amenés à voyager avec une vieille femme qui leur est étrangère, au moment de l'arrêt de midi ils se reposeront sous des arbres différents à 10 ou 20 mètres d'écart. Ceci est d'ailleurs fort malcommode lorsqu'il s'agit de faire le thé. La vieille fait le sien à part. Il faut donc emporter le double de matériel, et davantage de provisions.

La coupure rigoureuse qui sépare les personnes d'âge et de sexe diffé-

Les relations d'alliance

rents, si elles n'ont aucun lien de parenté, est encore accrue par l'alliance. C'est par un comportement ostensible d'évitement, avant même la demande en mariage, qu'un jeune homme souvent signifie à une femme son désir d'épouser sa fille. Par exemple, il s'enfuira brusquement si, alors qu'il abreuve ses animaux, il la voit venir au puits. Ou encore, il détournera son chemin si elle vient dans sa direction. Dès qu'elle a remarqué ce manège, la femme elle aussi prend garde à ne pas se retrouver face à face avec ce gendre éventuel. De l'un et de l'autre, on dit *aošiji*, « il (elle) a peur ». Le verbe employé ne désigne pas seulement ce type de comportement ; il est comme son équivalent français utilisé dans toutes sortes d'autres contextes.

A partir de la demande en mariage au plus tard, la relation entre le gendre et la belle-mère s'établit sur ce mode : le gendre évite sa belle-mère. Cette attitude, qui marque le respect, est par définition asymétrique. C'est le gendre qui évite la belle-mère et non l'inverse, même si celle-ci veille dès lors à ne pas se trouver sur son chemin. Depuis la demande en mariage jusqu'à la fin du *yollumi*, l'évitement de la belle-mère par le gendre est total. Il prend garde, à chaque instant, à n'être jamais vu d'elle, il n'entre pas dans une tente où elle se trouve, il change de direction s'il la voit venir au loin, il attend, pour aller au puits, qu'elle en soit partie. Il ne converse pas avec elle. S'il a un message à lui communiquer, il ne le fait pas lui-même mais par l'intermédiaire d'un ami. Le gendre ne prononce jamais le nom de sa belle-mère. Pour la saluer, il emploie l'expression respectueuse « Mère d'Untel », d'après le nom du premier de ses enfants. L'expression (par exemple : *Bokari aya soma*, « mère de Bokari ») est celle utilisée par tous pour désigner ou s'adresser à une femme d'âge mûr. Mais dans le cas du gendre, l'interdit sur le nom va au-delà de la simple politesse, car il ne prononce pas non plus le nom de sa belle-mère en son absence, ni même pour désigner une homonyme.

Avant le mariage, le futur gendre se trouve la plupart du temps dans un autre campement que celui de ses beaux-parents, aussi ces règles de conduite ne lui pèsent-elles pas trop. Mais après la cérémonie, pendant les années du *yollumi*, c'est dans le campement de sa belle-mère qu'il réside, et sa tente est voisine de celle de cette dernière. L'évitement acquiert donc une réalité beaucoup plus aiguë. Chaque matin, le jeune marié doit venir saluer sa belle-mère et lui apporter en principe un peu de thé et de sucre. Il s'approche de sa tente, retire ses chaussures en marque de respect et s'accroupit à l'extérieur près de la porte. Les salutations d'usage échangées, il s'en retourne aussitôt sous sa propre tente où il reste cloîtré toute la journée, par peur de rencontrer ladite belle-mère. On dit même qu'il n'ose pas sortir de sa tente pour satisfaire ses besoins

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

naturels avant la tombée du jour, de peur qu'elle ne le voie. Les jeunes hommes, en Ayèr, considèrent cette contrainte comme très désagréable. Nous avons souligné plus haut que le *yollumi* s'assortit, de plus, de divers autres désagréments, en particulier les dépenses qu'il occasionne et la désertion par l'épouse de la tente nuptiale. Pendant ce temps, c'est la belle-mère qui veille à ce que son gendre ne manque de rien. C'est chez elle que les repas sont préparés, et c'est elle qui incite sa fille à approvisionner sa tente en eau et en bois, et à y allumer le feu. La jeune femme par pudeur n'en ferait rien d'elle-même.

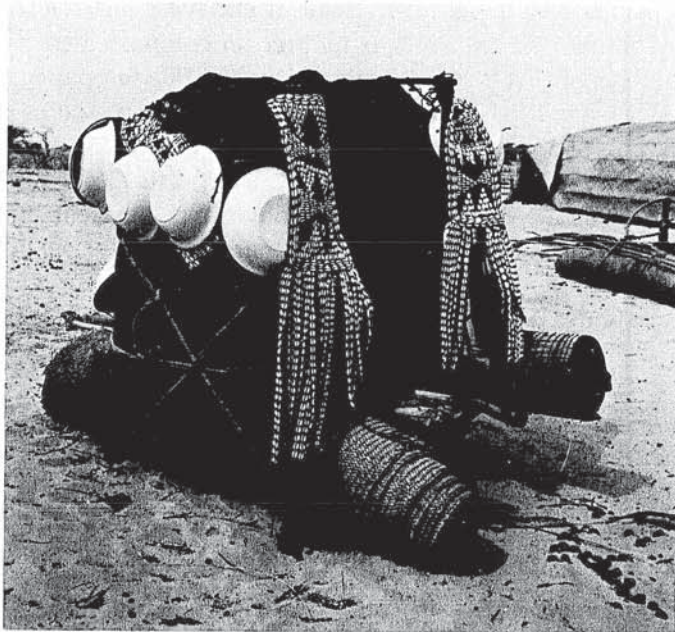
Lorsque vient la fin du *yollumi* (photo 30), c'est-à-dire le moment pour le jeune marié de quitter le campement de ses beaux-parents pour partir, avec sa femme, résider au lieu de son choix, il doit tout d'abord obtenir de sa belle-mère qu'elle consente au départ de sa fille. A cette fin, il lui fait cadeau d'un animal appelé « part de la mère » (*daydeger* ; de *deger*, la part ; et *day* qui semble être un terme ancien synonyme de *aya*, la mère). Ce moment, longtemps attendu par le mari, est douloureux pour la mère qui voit la quitter, de manière à peu près sûrement définitive, sa fille dont elle ne s'était jusqu'alors jamais séparée, et sur laquelle elle se reposait largement pour les tâches quotidiennes. A cette occasion donc, la rivalité entre la belle-mère et le gendre éclate au plein jour. Le gendre, arguant que sa belle-mère n'a pas donné pour sa tente le mobilier qu'il était en droit d'attendre vu les cadeaux qu'il lui a faits, refuse de donner le *daydeger* ou propose un animal trop jeune que la belle-mère, indignée, refuse avec fracas. Tout prétexte peut lui être bon pour garder sa fille encore quelque temps. La querelle éclate, les deux parties s'énervent, et les trésors de diplomatie que ne manquent pas alors de prodiguer les proches voisins et parents sont nécessaires pour qu'un accord soit conclu. S'il l'est, le couple partira et la belle-mère et le gendre vivront désormais dans des campements différents.

Le départ a lieu en grande pompe. La jeune femme est montée à dos de chameau, sur une selle d'un type particulier appelée *gombo* (photo 31), qui comporte une armature beaucoup plus haute que les selles ordinaires, d'1 m 50 environ. Cette armature sert à supporter le *yirumpu* et le *kulofu*, pièces de cuir entrant dans la composition du mobilier de la tente. Tout ce mobilier, ainsi que les nattes et l'armature de la tente, sont emportés sur cette selle. La jeune femme s'abrite à l'intérieur sous le *yirumpu*, tandis qu'à l'extérieur celui-ci est décoré du *lahar* (sur lequel sont cousus en formes géométriques les cauris), ainsi que des cuvettes en émail blanches qui ornent d'habitude le fond de la tente. Le jeune marié, sur sa propre monture, escorte sa femme. Lorsqu'ils arrivent au campement de destination, généralement celui où le

Les relations d'alliance



30. Fin du *yollumi* : réparation du *lahar* pour le départ de la jeune épouse



31. Fin du *yollumi* : la selle de la jeune femme est prête pour le départ

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

mari compte ses plus proches parents, ils font le tour des tentes pour en saluer les habitants, et reçoivent à chaque arrêt un cadeau, par exemple un bol en émail ou un peu de thé et de sucre.

Dès lors les relations avec la belle-mère n'ont plus pour le gendre une grosse importance, si ce n'est en raison de l'influence que la mère garde sur sa fille. On constate, quelques années après le mariage, un certain assouplissement dans l'évitement que le gendre continue d'observer envers sa belle-mère. S'il a une affaire à régler avec elle par exemple, il peut le faire directement. Il envoie quelqu'un chercher sa belle-mère, qui se couvre la tête et vient à sa rencontre. Celle-ci se passe à l'extérieur, car il ne saurait être question que belle-mère et gendre se trouvent ensemble dans une habitation. Pendant la discussion, les deux interlocuteurs ne se dévisagent pas. Ils restent légèrement à l'écart et détournés l'un de l'autre, par décence.

Si le mari répudie sa femme, il continue d'éviter son ex-belle-mère, mais de façon moins stricte. Il existe dans ces comportements toutes sortes de nuances, de raffinements, qui dépendent non seulement de la situation des individus mais aussi, dans une bonne mesure, de leur caractère. L'homme qui a répudié sa femme prend garde comme avant à ne pas se trouver sous la même tente que son ex-belle-mère, et veille à ne pas prononcer son nom.

Envers l'épouse du beau-père, même si elle n'est pas la mère de sa femme, l'homme doit en principe adopter un comportement voisin de celui qu'il observe envers sa belle-mère véritable. Il le fait par égard pour son beau-père, à moins bien entendu que cette femme ne soit sa parente. Envers les parentes de son épouse qui sont du même âge que la belle-mère ou plus âgées, le mari n'a pas d'attitude particulière. Il y a entre elles et lui la même coupure que les convenances exigent entre tout homme jeune et toute femme âgée non apparentés. S'il existe un lien de parenté, c'est lui qui détermine le comportement de chacun. Quant aux parents et parentes de l'épouse qui sont du même âge que le mari ou plus jeunes, ce dernier a envers eux la même liberté de comportement qu'avec toute personne de son âge.

La contrainte majeure, pour l'homme, réside donc dans sa relation avec sa belle-mère. S'il se montre longtemps réservé devant son beau-père, les rapports entre les deux hommes s'assouplissent avec le temps et s'assimilent peu à peu à une relation (ou du moins à un comportement) de type père/fils. Par contre la relation avec la belle-mère reste assez figée. Elle ne se rapproche jamais d'une relation mère/fils et ne s'assouplit que dans une faible mesure avec le temps. L'évitement demeure la règle, à moins que gendre et belle-mère ne soient apparentés. Si le lien de

Les relations d'alliance

parenté est très proche, l'évitement peut ne jamais avoir lieu, mais ces cas sont l'exception et je n'en ai relevé aucun exemple. C'est un point sur lequel il serait utile d'approfondir l'enquête.

Les attitudes du gendre, tant envers son beau-père qu'envers sa belle-mère, n'ont rien d'extrêmement original. Le respect du beau-père et l'évitement de la belle-mère par le gendre sont très répandus en Afrique, et sur ce point les observations réalisées chez les Toubou de l'Ayèr rejoignent celles qui ont été faites dans de nombreuses autres sociétés. Ce sont les relations d'alliance de la femme, chez les Toubou de l'Ayèr, qui sont par contre, comme nous allons le voir, beaucoup moins banales.

Le cas de la femme

Nous avons souligné plus haut que, dans sa terminologie, la femme compte beaucoup plus d'alliés que l'homme. Dans les comportements, la différence est tout aussi forte. Les alliés de la femme se répartissent entre aînés et cadets, contrairement à ceux de l'homme qui ne comptent que des aînés. Nous examinerons tour à tour les rapports de l'épouse avec les aînés de son mari (les beaux-pères et les belles-mères), puis avec les cadets.

Les relations beaux-pères/bru

Rappelons que le terme *bigize*, pl. *bigiza*, « beau-père », désigne pour la femme non seulement le père du mari, mais aussi tous les parents masculins du mari qui lui sont d'âge supérieur. Pour tous ces hommes, elle est une « bru » (*oŋku*). Elle adopte envers eux le même comportement général : elle les évite. En raison d'une part de leur nombre, et d'autre part des règles de résidence, ce comportement constitue pour elle une contrainte beaucoup plus forte que celle imposée à son conjoint. En effet le mari n'évite que sa belle-mère, et encore cette contrainte n'a-t-elle de réalité effective que pendant les premières années du mariage, passées dans le campement des parents de la jeune fille. Par la suite, l'homme vit la plupart du temps dans un autre campement que sa belle-mère, et le fait qu'il doive l'éviter cesse donc d'être pour lui un souci quotidien. Mais la situation est bien différente pour la femme. Si les premières années du mariage sont pour elle, au contraire, à cet égard relativement tranquilles, car ses beaux-parents se trouvent dans d'autres cam-

pements qu'elle, tout change à la fin du *yollumi*. Le mari choisit alors, généralement, de résider auprès de ses parents, et son épouse par conséquent se trouve désormais en contact permanent avec ses alliés. Comme elle doit éviter tous les aînés de son mari, c'est pour elle une situation assez inconfortable. Ceci veut dire en effet qu'elle doit être sans cesse sur le qui-vive, pour ne pas risquer de se trouver nez à nez avec les individus qu'elle évite, qui sont les habitants des tentes voisines.

Le comportement de l'épouse envers ses « beaux-pères » n'est pas rigoureusement identique à celui du mari envers sa belle-mère. Ils sont désignés par des termes différents. Alors qu'on dit de l'homme « il a peur » (*aošiji*), on dit de la femme « elle cache sa tête » (*daho jakeji* ; de *daho*, la tête ; et *jakeji* : elle couvre ou elle cache). Le verbe employé signifie fermer, cacher, recouvrir (recouvrir un plat par exemple). « Cacher sa tête », c'est donc d'abord la recouvrir d'un voile, mais aussi se cacher, « fermer » son visage, ne pas parler, se détourner. Cette attitude est avant tout une marque de respect. Elle est donc, comme la précédente, asymétrique. Le beau-père, en retour, n'évite pas sa bru. Il n'est tenu à aucune attitude particulière à son égard et aucun terme spécifique ne désigne son comportement envers elle. Il se contente simplement d'accepter le respect qu'on lui témoigne, et de ne pas mettre obstacle à ses manifestations. Par exemple, pour ne pas gêner sa bru, il évitera d'entrer dans une tente s'il sait qu'elle s'y trouve.

Bien que le terme *bigize* désigne un ensemble d'hommes et que tous ces « beaux-pères » soient évités, le comportement de la femme n'est pas rigoureusement le même pour tous. Le père du mari, pourrait-on dire, est davantage un beau-père que les autres, et l'évitement témoigné envers lui est plus prononcé. Nous décrirons d'abord le comportement de l'épouse envers le père de son mari puis, par comparaison, nous soulignerons les différences qui s'observent dans son attitude envers ses autres « beaux-pères ».

L'épouse, donc, évite le père de son mari. Elle ne prononce jamais son nom. Elle ne l'appelle pas même « Père d'Untel », d'après le nom de son premier enfant (l'expression correspondante, par contre, est utilisée nous l'avons vu par le gendre envers sa belle-mère). Cette formule respectueuse, « Père d'Untel », n'est pas même employée par la femme pour désigner son beau-père en son absence. Si un autre homme porte le même nom que son beau-père, la femme le désignera par une périphrase, car l'interdiction sur le nom s'étend à tous les homonymes.

La bru doit par ailleurs veiller à ne jamais être vue de son beau-père, ou du moins prendre garde qu'il ne voie jamais son visage. Si elle le voit venir dans sa direction, elle change de chemin. Elle ne va pas au puits si

Les relations d'alliance

elle sait qu'il s'y trouve. A plus forte raison ne doivent-ils jamais se trouver ensemble dans une même tente. La tente de la femme est interdite à son beau-père ; il n'y pénètre en principe jamais. Exceptionnellement, il y entrera en l'absence de sa bru si la tente est pleine de vieillards et d'hommes mûrs assemblés. Dans ce cas, le beau-père reste près de la sortie, il se met le plus au nord dans la tente, c'est-à-dire le plus loin possible du lit, qui est au sud. La bru par contre peut entrer dans la tente de sa belle-mère, si son beau-père est absent. Cette différence tient au fait que la tente, dans l'esprit des Toubou, est étroitement associée à la femme qui en est propriétaire, et non à l'homme qui, même en tant qu'époux, ne s'y trouve qu'en hôte passager. Si le beau-père entrait dans la tente de sa bru, c'est l'idée de rapports sexuels avec elle qu'un tel acte évoquerait, c'est pourquoi le beau-père n'entre pas dans cette tente. Par contre lorsque la bru pénètre dans la tente de son beau-père (en son absence), c'est dans la tente de sa belle-mère qu'elle entre en fait, et non dans celle de son beau-père. Ce geste ne suggère donc aucunement l'idée de rapports sexuels avec le beau-père. La situation est analogue dans la relation belle-mère/gendre. Le gendre n'entre jamais dans la tente de sa belle-mère en sa présence, ni même en son absence à moins qu'il ne s'y trouve une assemblée nombreuse. Dans ce cas, tout comme le beau-père dans la tente de sa bru, il s'installe près du seuil au nord et le plus loin possible du lit. L'idée (suggérée par moi) qu'un gendre couche sur le lit de sa belle-mère suscite chez les Toubou une vive répulsion. Mais inversement, si le gendre est en voyage la belle-mère n'aura pas de gêne à entrer dans la tente de sa fille, car c'est précisément celle de sa fille et non celle de son gendre.

Lorsqu'une femme jeune a quelque chose à dire à son beau-père, elle le fait par l'intermédiaire d'une parente ou d'une amie. Si elle est elle-même d'âge mûr et mère de plusieurs enfants, elle peut transmettre elle-même son message. Si le beau-père est sous une tente, elle le fait appeler à l'extérieur par une tierce personne car il ne saurait être question qu'ils se trouvent simultanément dans la même habitation. Une mère de nombreux enfants peut parler longtemps avec son beau-père, pourvu qu'il soit au-dehors si elle se trouve dans sa tente. Elle peut aussi aller le saluer le matin, sans entrer chez lui, et s'en retourner sans tarder. Il est exclu, bien sûr, qu'ils plaisantent ou boivent le thé ensemble.

En dépit de la forme extérieure de respect que marque l'évitement, le fond manque parfois car il arrive qu'une femme injurie son beau-père au cours d'une dispute, sans cesser pour autant de lui « cacher la tête ». Cette liberté de parole, plus ou moins grande selon les tempéraments, est tout aussi caractéristique des Daza et Têda de l'Ayèr que leur goût pour

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

la querelle. Il semblerait d'ailleurs que ce trait soit général chez les Toubou, à en croire Chapellet :

Le mauvais caractère des Toubou ... se donne libre cours au sein de la famille. L'atmosphère de nombreuses tentes paraît irrespirable, mais le couple s'y trouve fort bien. C'est là sa vie, toujours animée d'une vieille ou neuve querelle, et elle le passionne (1957, p. 297).

Si elle est répudiée, la femme continue généralement d'éviter son ex-beau-père, bien qu'elle n'y soit pas tenue. Comme avant, elle n'entre pas dans une tente s'il s'y trouve et ne prononce pas son nom.

Dans le campement où l'enquête a été réalisée, j'ai relevé plusieurs cas où la bru n'avait jamais évité son beau-père, parce qu'ils étaient trop proches parents (au 5^e, 6^e ou 7^e degré). Mais ces cas sont minoritaires et les Toubou de l'Ayèr, spontanément, n'en parlent pas. Pour eux le beau-père est, par définition, un homme que la femme évite. Pourtant la tendance actuelle à restreindre de plus en plus le champ des parents prohibés comme conjoints, c'est-à-dire à épouser des parents de moins en moins éloignés, ne peut qu'avoir pour effet de réduire petit à petit la pratique de l'évitement, car l'allié en règle générale n'est évité que s'il est étranger. Non seulement il n'est pas évité s'il est un parent proche (du 5^e au 7^e degré), mais dans la tranche de parenté adjacente (du 8^e au 10^e degré) l'évitement du beau-père par la bru peut cesser sur l'initiative du beau-père. Au delà du 10^e degré de parenté, le beau-père ne tente pas la démarche car elle serait inconvenante, et de toute façon vouée à l'échec car la bru n'y répondrait pas. Le tableau suivant illustre ces divers paliers de comportement :

degré de parenté entre époux	moins de 6	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	plus de 11
degré de parenté bru/beau-père	moins de 5	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	plus de 10

pas de mariage	la bru n'évite pas son beau-père	l'évitement du beau-père par la bru peut cesser	l'évite- ment est main- tenu
-------------------	-------------------------------------	---	---------------------------------------

66. Les paliers de l'évitement beau-père/bru

Les relations d'alliance

Le beau-père qui se trouve dans la tranche de parenté appropriée avec sa bru (du 8^e au 10^e degré) peut lui demander de cesser de l'éviter, mais il peut aussi préférer le statu quo, auquel cas la bru ne modifie pas son attitude. S'il demande à sa bru qu'elle cesse de l'éviter, celle-ci est libre d'accepter ou de refuser. Il ne saurait être question d'obliger une femme à cesser d'éviter un homme, et il faut bien admettre que certaines femmes, comme par malin plaisir, préfèrent continuer de « cacher la tête ».

Cas n° 18

Tel semble être le cas d'Etey, jeune femme de trente ans mariée pour la 3^e fois depuis un an environ. Le père de son mari, qui est son parent au 8^e degré, l'a priée plusieurs fois de cesser de l'éviter, mais elle jusqu'à présent n'a rien voulu savoir. Un jour, Etey bavardait avec moi dans ma tente. Voyant venir le père de son mari, elle se cache au fond de la tente derrière un sac de couchage. Le beau-père, me croyant seule, s'accroupit à l'entrée de la tente et échange avec moi divers propos aimables. Au bout de 5 à 10 minutes, il aperçoit Etey derrière le sac de couchage. Il file aussitôt, sans même finir sa phrase ni prendre congé. Dès qu'il s'est éloigné, Etey sort de sa cachette et rit bien de l'aventure. Est-ce d'avoir gêné son beau-père, ou pour masquer sa propre gêne ?

De même que la femme qui évite son beau-père « cache sa tête », on dit de celle qui met un terme à l'évitement qu'elle « découvre sa tête » (*daho soma lanci*). Le verbe employé (*lano* à l'impératif) a un sens exactement inverse du précédent, c'est-à-dire qu'il signifie à la fois ouvrir et découvrir. Il décrit aussi bien l'action d'ouvrir une cantine, de retirer le couvercle d'un récipient, ou de cesser d'éviter une personne. L'offre du beau-père de mettre fin à l'évitement n'est purement verbale que s'il est suffisamment proche parent de la jeune femme. Sinon, il doit accompagner sa demande d'un cadeau, souvent important. Il s'agit par exemple d'un chameau ou d'un veau. Ce cadeau est appelé *daho lanti*, expression que l'on peut traduire à peu près par « (cadeau pour) découvrir la tête ». Un tel cadeau n'est jamais refusé, mais son acceptation ne signifie pas pour autant que la bru accepte de modifier son comportement. Elle peut persévérer dans sa première attitude, ou ne l'assouplir que dans une faible mesure. Il est fréquent aussi qu'elle cesse complètement d'éviter son beau-père.

Les facteurs qui déterminent sa décision, comme l'initiative du beau-père, sont multiples. Le degré de parenté entre eux est bien sûr un élément de première importance, mais il n'est pas le seul et les paliers

décrits plus haut n'ont pas, de ce fait, une rigueur absolue. D'autres considérations entrent en jeu, qui selon le cas augmentent ou diminuent la distance sociale entre le beau-père et la bru. Si le beau-père épouse une parente proche de sa bru, c'est un facteur de rapprochement. Au contraire s'il occupe une position sociale élevée, la distance qui le sépare de sa bru en est accrue. La femme garde une attitude d'autant plus distante, c'est-à-dire respectueuse, avec son beau-père qu'il est un homme influent (*aô bo*, « un personnage important » ; de *aô*, la personne ; et *bo*, grand. Symétriquement, on dit d'un homme sans influence qu'il est « petit », *aô addé*). L'influence et la considération sociale résultent, rappelons-le, de facteurs divers tels que la richesse, le nombre des parents, l'habileté oratoire, la sagesse et l'aisance dans les rapports sociaux, la piété et le savoir religieux. En dernier ressort les conduites adoptées par le beau-père et la bru dépendent, dans une large mesure, de leur caractère. Dans ces questions délicates, le facteur personnel joue pour une part importante et la marge de variation individuelle est assez large.

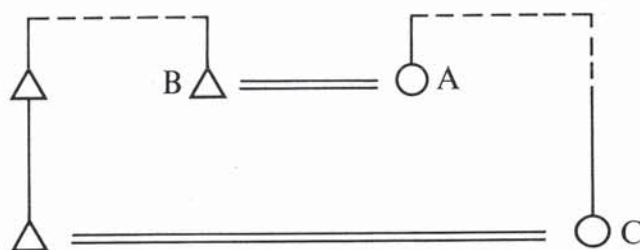
Si la bru cesse d'éviter son beau-père, elle pourra désormais se trouver dans la même tente et boire le thé avec lui. La familiarité toutefois restera limitée et la plaisanterie exclue. Elle ne couchera pas dans la même tente que lui et continuera de ne pas prononcer son nom. Les règles de conduite envers lui, hormis l'interdiction de prononcer son nom, deviendront donc identiques à celles qui régissent les rapports père/fille.

Envers ses beaux-pères classificatoires (frères et cousins aînés, oncles et grands-pères du mari), la bru a un comportement très voisin de celui qu'elle observe envers son beau-père. Elle les évite comme lui et ne prononce le nom d'aucun d'entre eux, à moins qu'ils ne soient ses parents à elle. Cependant les règles d'évitement sont un peu moins strictes que dans le cas du père du mari. Notamment il n'y a pas d'objection à ce que le frère aîné du mari, en l'absence de la femme, entre dans sa tente, alors que le père du mari ne le fait pas. En outre, la femme désigne ses beaux-pères classificatoires en leur absence par l'expression respectueuse « Père de... », chose qu'elle ne fait jamais, même en son absence, lorsqu'il s'agit du père de son mari. Mais pour les beaux-pères classificatoires comme pour le père du mari, l'interdiction sur le nom personnel de l'homme évité s'étend à tous ses homonymes.

Le caractère moins strict des rapports avec les beaux-pères classificatoires se ressent également dans les conditions qui permettent de mettre un terme à l'évitement. Celles-ci sont plus larges. Comme précédemment, l'évitement peut cesser si les deux intéressés sont parents, mais aussi dans certains cas s'il ne le sont pas. Lorsque le beau-père classificatoire n'est pas parent de sa « bru » mais se trouve marié ou se marie avec

Les relations d'alliance

une parente de celle-ci, ce mariage l'autorise, lui ou son épouse, à demander à sa « bru » de cesser de l'éviter. La situation est la suivante :



67. Cas de fin d'évitement d'un beau-père classificatoire

L'homme (B) ou la femme (A), en vertu :

- du lien d'alliance de (A) avec (B)
- du lien de parenté de (A) avec (C)

peut demander à (C) de ne plus éviter (B).

En somme, l'attitude d'évitement adoptée par la femme (C) envers l'homme (B) parce qu'il est parent du mari (P(A)) peut être annulée s'il est, simultanément, mari d'une parente (A(P)). Mais même ainsi la fin de l'évitement n'est pas automatique, elle dépend toujours de l'initiative du « beau-père », ou bien de son épouse. Si la démarche est faite par le beau-père, elle doit être accompagnée d'un cadeau. J'ai noté par exemple le cas d'un frère aîné qui, après avoir épousé une parente (au 7^e degré) de l'épouse de son cadet, proposa à cette bru de cesser de l'éviter et lui offrit un veau à cette fin. Si c'est l'épouse du beau-père classificatoire, parente de la « bru », qui prend l'initiative de l'ouverture de la relation, il est nécessaire que son union ne soit pas restée stérile. Ce point peut être interprété de deux façons. D'une part la naissance des enfants renforce les liens du mariage et donne plus de poids à la démarche. D'autre part les enfants nés de ce mariage sont un facteur de rapprochement entre (B) et (C), puisqu'ils sont à la fois parents de (B) et de (C). Lorsque c'est la femme (A) qui intervient pour mettre fin à l'évitement, la question se règle entre femmes et aucun cadeau n'est nécessaire. Ce genre d'arrangement est assez fréquent, mais il ne peut avoir lieu que dans les premières années du mariage de l'une ou l'autre femme. Après, les habitudes sont prises et on ne revient pas dessus.

Cas n° 19

Tel est le cas de Cowe, qui est mariée au frère cadet d'Osman. Cowe n'est pas parente d'Osman, mais elle est parente de sa femme, Armata.

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

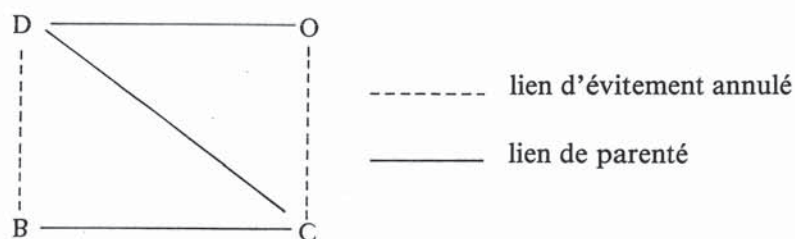
Comme Armata a des enfants, elle aurait pu dire à Cowe de cesser d'éviter leur père. Mais Armata n'en a rien fait dans les premières années du mariage de Cowe, et il est maintenant trop tard. Voici dix ans que Cowe est mariée, et elle continuera d'éviter Osman.

Il arrive aussi que la fin de l'évitement soit le résultat d'une sorte de marché réciproque entre femmes.

Cas n° 20

Dowe (D), par exemple, s'entendue avec une cousine (C) de son futur mari, qui est sa parente, pour que celle-ci cesse d'éviter un de ses beaux-pères classificatoires (O), qui est oncle de Dowe. Il est conclu en contrepartie que Dowe n'évitera pas un de ses propres beaux-pères classificatoires (B), qui se trouve être parent de cette cousine.

Les liens de parenté entre ces quatre personnes, assez compliqués, n'ont pas été relevés, mais l'opération peut se résumer par la figure suivante :



68. Annulation simultanée de deux relations d'évitement

Dowe (D) sert d'intermédiaire entre sa cousine (C) et le beau-père classificatoire de celle-ci (O) parce qu'elle est à la fois parente de (C) et de (O). Réciproquement la cousine (C) sert d'intermédiaire entre Dowe (D) et le beau-père classificatoire de Dowe (B) parce que (C) est parente à la fois de (D) et de (B).

Les opérations de cette sorte ont pour effet de diminuer, souvent dans des proportions très importantes, le nombre des hommes qu'une femme doit éviter. L'inconfort de la situation féminine s'en trouve donc atténué. Dans le campement où j'ai enquêté, les jeunes femmes n'évitaient pour la plupart que 2 ou 3 hommes du campement même, sans compter les « beaux-pères » vivant ailleurs. Mais ce chiffre peut être plus élevé. L'une d'entre elles comptait, dans ce seul campement, cinq

Les relations d'alliance

« beaux-pères » à qui elle devait « fermer la tête ». En fait, même si le nombre des beaux-pères évités par une femme peut être parfois considérablement réduit, le déséquilibre entre la situation de la femme et celle de l'homme n'en reste pas moins très marqué. En règle générale la femme évite toujours plusieurs hommes, alors que son époux n'évite qu'une seule femme, sa belle-mère. Cette différence peut être considérée comme une expression de l'inégalité de statut entre l'homme et la femme, dont nous avons déjà noté de nombreuses manifestations. En effet, l'évitement étant une marque de respect, il est simultanément la signification de sa propre infériorité sociale. De ce fait, plus un individu évite de nombreuses personnes, plus il se marque comme inférieur. Mais l'infériorité de la femme ne se manifeste pas seulement dans ses rapports avec ses « beaux-pères », elle se traduit aussi dans ses relations avec ses alliés de même sexe, c'est-à-dire ses « belles-mères ».

Les relations belles-mères/bru

Alors que l'homme n'a qu'un seul beau-père vis-à-vis duquel il est simplement tenu de se montrer réservé, la femme compte plusieurs « belles-mères » qu'elle évite. Au nombre des « belles-mères » figurent non seulement la mère de l'époux, mais aussi les parentes du mari qui sont de génération identique ou supérieure à la mère. Par assimilation, les épouses des « beaux-pères » sont parfois considérées aussi comme des belles-mères, mais le comportement adopté envers elles n'est pas pour autant identique à celui qui s'observe avec une « belle-mère » véritable. Nous décrirons tout d'abord la relation de la femme avec la mère de son mari, car son attitude avec ses autres « belles-mères » est légèrement différente. Nous montrerons ensuite quelles sont ces différences.

La future belle-mère est évitée dès la demande en mariage et pendant les premières années qui suivent la cérémonie, tant que la jeune mariée n'a pas quitté son campement d'origine. Pendant tout ce temps, la mère du mari est pour l'épouse une étrangère qu'elle voit peu souvent, puisque les deux femmes vivent en général dans des campements distincts. La jeune épouse « cache la tête » (*daho jakeŋi*) devant sa belle-mère, et son attitude est la même qu'envers son beau-père.

Mais à la fin du *yollumi*, lorsque la jeune mariée s'installe dans le campement des parents de son conjoint, sa belle-mère devient pour elle une voisine immédiate. En tant que femmes, elles sont souvent amenées à collaborer ou à faire côte à côte les mêmes besognes, ce qui est bien entendu incompatible avec une relation d'évitement. Aussi cette attitude cesse-t-elle au moment où la jeune femme vient habiter le campement de sa belle-mère. L'ouverture de la relation a lieu sur l'initiative de cette

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

dernière. Alors que la jeune femme peut ne pas répondre à une telle initiative lorsqu'elle vient d'un beau-père, et, dans de nombreux cas, continue effectivement d'éviter le beau-père qui lui a fait cette demande, elle ne peut, lorsqu'il s'agit d'une femme, maintenir son attitude.

La simple demande de la belle-mère suffit pour que l'évitement cesse. La belle-mère dit : « découvre ta tête » (*daho noma lano* ; de *daho*, la tête ; *noma*, ta ; et *lano*, découvre). Mais presque toujours, la belle-mère accompagne sa demande d'un cadeau important. C'est une vache, ou un présent de valeur équivalente. Très souvent, c'est ainsi que la jeune femme acquiert ses hautes chevillères d'argent ciselé (*mèra*) qui sont chez les Toubou de l'Ayèr la plus belle parure des femmes mariées. C'est sa propre paire de chevillères que la belle-mère donne à sa bru, si elle ne s'en est pas défaite plus tôt. La belle-mère entre alors dans la catégorie des vieilles femmes, celles qui ne portent plus de bijoux d'argent. À défaut de chevillères, la jeune épouse peut recevoir de sa belle-mère les deux lourds bracelets d'argent (*tèša*) portés eux aussi par les femmes mariées uniquement. Seules les femmes les plus riches portent à la fois ces deux sortes de bijoux. Celles qui ne peuvent tout avoir préfèrent les chevillères. La parure traditionnelle des femmes daza (voir photo 24), rappelons-le, comprend également deux bijoux d'argent plus petits, portés aussi par les jeunes filles. Il s'agit d'une part de l'anneau de nez (*caṇai*), anneau ouvert qui présente un grossissement à une extrémité, une pointe effilée à l'autre. Il est porté dans la narine droite, percée à cet effet, par les jeunes filles dès l'âge de 12 ou 13 ans et par les femmes jeunes. D'autre part, jeunes filles et jeunes femmes portent aussi le *ḡallé*, pendentif d'argent en forme de long triangle effilé, attaché en haut du cou par un brin de laine noire. En outre, les jeunes filles et jeunes femmes se parent de bracelets noirs en corne ou en plastique, ainsi que de colliers de perles en verre ou en plastique, achetés sur les marchés de la zone sédentaire au sud. Les bijoux traditionnels en argent, au contraire, sont fabriqués par les forgerons. Si la belle-mère est pauvre, elle fera à sa bru un cadeau moins important que les chevillères ou les lourds bracelets d'argent. Dès que la jeune femme a reçu ce cadeau, elle se comporte avec sa belle-mère presque comme avec sa mère. Elles mangent et boivent le thé ensemble désormais. Mais il reste une certaine distance entre les deux femmes. En particulier, la bru s'abstient comme avant de prononcer le nom de sa belle-mère (elle l'appelle « Mère d'Untel », d'après le nom de son premier-né), et la belle-mère, contrairement à la mère, n'assiste jamais à l'accouchement de sa bru.

Les autres parentes du mari qui sont de l'âge de la belle-mère ou plus âgées sont évitées comme la mère de l'époux depuis la demande en

Les relations d'alliance

mariage jusqu'à la fin du *yollumi*. Mais cet évitement ne dure pas, il cesse après le mariage vers le même moment ou peu de temps après l'évitement de la belle-mère. Comme celui-ci, il prend fin sur l'initiative de la personne évitée, qui accompagne ou non sa demande d'un cadeau. Ce cadeau est d'importance variable. Il est généralement moins important que celui de la belle-mère. Ce peut être par exemple un veau, un ustensile de cuisine ou un peu d'argent. Il n'est pas rare d'ailleurs que le cadeau promis ne soit jamais donné. Si la femme évitée néglige de mettre un terme à l'évitement, ce qui peut arriver quand les deux femmes vivent dans des campements distincts et ont peu l'occasion de se rencontrer, la jeune épouse au bout de quelque temps adopte d'elle-même un comportement plus libre et, lorsqu'elle devient mère, sa gêne disparaît entièrement. Il en est de même envers les épouses des beaux-pères. Il nous reste, avant de conclure, à examiner les rapports de l'épouse avec les cadets de son mari.

Les relations de l'épouse avec les cadets de son mari

Nous avons rassemblé dans la catégorie « cadets du mari » les alliés désignés par les termes *tigi*, frère cadet du mari, et *dagé*, soeur du mari.

En fait le second terme, *dagé*, ne désigne pas seulement les soeurs cadettes du mari. Il désigne aussi ses soeurs aînées, tant que la différence d'âge entre elles et lui n'est pas trop forte et qu'ils peuvent être considérés comme de la même génération. Quand la soeur aînée est beaucoup plus âgée que l'époux, d'une quinzaine d'années par exemple, elle est appelée *eddè* et rejoint la catégorie des « belles-mères ». La soeur de même génération, qui nous intéresse ici, est socialement la cadette de son frère, en vertu de la hiérarchie des sexes. C'est ce rapport hiérarchique entre eux qui justifie son rapprochement avec le frère cadet. Les comportements de l'épouse envers ces deux types d'alliés (*tigi* et *dagé*) sont voisins.

Envers le frère cadet de son mari (*tigi*), la femme se comporte comme envers son propre frère. Elle l'appelle par son nom et boit le thé avec lui. Les cadets du mari dans leur ensemble sont, plus que ses aînés, des conjoints potentiels pour l'épouse si elle devient veuve car elle sera plus volontiers donnée en remariage à un parent célibataire du défunt qu'à un autre déjà marié. Mais ceci n'explique pas pour autant l'absence de réserve dans le comportement envers le *tigi* car il ne paraît pas exclu qu'un parent aîné du défunt (donc un « beau-père » pour la veuve) puisse lui aussi la réépouser. L'enquête sur ce point mériterait d'être approfondie.

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

Envers les soeurs de son mari la femme adopte, au début de son mariage tout au moins, une attitude différente selon qu'elles sont aînées ou cadettes de l'époux. Envers les cadettes elle se comporte d'emblée comme avec ses propres soeurs. Elle évite par contre les soeurs aînées de son mari au début, c'est-à-dire dès la demande en mariage et jusqu'au deuxième ou troisième mois après la cérémonie. Ce temps écoulé, elle « découvre sa tête » soit sur l'offre de la soeur aînée qui peut lui faire un cadeau, soit de sa propre initiative. Quand l'évitement a pris fin, les deux femmes sont comme des soeurs, elles s'appellent par leurs noms et vont même ensemble déféquer en brousse, si elles s'entendent bien et sont d'âge voisin. C'est là le signe d'une égalité complète de statut.

Le trait le plus remarquable des comportements envers les alliés est le respect témoigné aux aînés du conjoint. Ce respect prend soit la forme simple d'une attitude réservée (rapports gendre/beau-père), soit, dans les autres cas, celle d'un évitement total de la personne respectée. Dans l'ensemble, ce sont les femmes les plus concernées par ces normes de conduite. L'homme se montre réservé envers son beau-père, mais ne doit éviter qu'une seule personne, sa belle-mère. La femme par contre évite à la fois plusieurs beaux-pères et plusieurs belles-mères. Son attitude ne prend fin que s'il existe un facteur de rapprochement entre elle et celui ou celle qu'elle évite. Ce facteur est l'identité du sexe dans le cas des rapports belles-mères/bru. Dans les relations de la femme avec ses beaux-pères, le rapprochement éventuel est créé par l'existence d'une tierce personne qui joue le rôle d'intermédiaire entre les intéressés, en vertu des liens de parenté ou d'alliance qu'elle a avec l'un et l'autre. Le facteur de rapprochement le plus fort, bien entendu, est un lien de parenté direct entre alliés. S'il est suffisamment proche (jusqu'au 8^e degré), la parenté l'emporte sur l'alliance et l'évitement n'a pas lieu.

Quand l'évitement cesse par accord direct entre les intéressés, c'est celui ou celle qui est évité qui prend l'initiative de la démarche et, souvent, l'accompagne d'un cadeau. L'avantage de l'initiative est lié, il nous semble, à la différence des statuts, de même que la direction du don. Cette largesse du donneur marque sa supériorité sur celui qui reçoit. Ce geste se rapproche de tant d'autres comportements voisins par nature, qui s'observent de façon très générale dans les sociétés dites primitives. C'est par sa capacité de donner que l'homme riche et influent renforce sa position. Comme l'écrit Sahlins, « [in] the political game... usually the best move, as well as the most coveted right of property, is to give the stuff away » (Sahlins, 1974, p. 94).

Remarquons toutefois que l'évitement ne peut prendre fin que s'il est

Les relations d'alliance

le fait d'une femme. Le gendre qui évite sa belle-mère ne peut cesser de l'éviter, car jamais la belle-mère ne lui propose de le faire. Ce point, encore une fois, paraît lié à la nature des rapports hiérarchiques entre les protagonistes. Autant ces rapports sont bien définis dans le cas de la bru (car elle inférieure à ses belles-mères par son âge, et à ses beaux-pères par son âge et par son sexe), autant ils sont ambigus dans la relation belle-mère/gendre. La belle-mère en effet est supérieure à son gendre par son âge, mais elle lui est inférieure par son sexe. Cette ambiguïté explique, à mon sens, que l'initiative soit bloquée : la belle-mère ne peut se permettre un geste supposant un statut qu'elle n'a pas.

L'évitement, marque de respect, étant une expression de la hiérarchie sociale, il est fondé que ce soient les femmes qui évitent le plus grand nombre de personnes, puisque leur statut est inférieur à celui des hommes. On ne s'étonnera pas que les uns et les autres, étant affectés par ce type de rapports de façon très différente, aient sur l'évitement des opinions dissemblables. Au cours de conversations sur ce sujet avec les Toubou de l'Ayèr, comme j'exposai, en réponse aux questions posées, qu'en Europe une femme peut manger et bavarder avec son beau-père, la réaction de tous fut l'étonnement et le rire devant une telle incongruité. Sans vouloir imiter des mœurs aussi grossières, certains hommes toutefois ont manifesté leur désapprobation des comportements de pudeur des femmes, qui leur paraissent souvent excessifs, et le regret qu'elles y soient si attachées. Il est vrai que l'évitement est avant tout l'affaire des femmes et que, si contraignant soit-il, il donne lieu à un jeu social auquel certaines tout au moins prennent manifestement plaisir. Mais les hommes, même si cette coutume leur est parfois désagréable, ne la respectent pas moins eux aussi très scrupuleusement. Les contraintes de l'évitement modifient toutes sortes de détails de la vie quotidienne. Il peut être tout d'abord une source de plaisanterie. Rien de tel, par exemple, pour faire fuir une jeune fille nouvellement promise, que de lui dire : « Attention ! Ton beau-père arrive ! » Elle partira sans même regarder derrière elle. Mais si l'évitement donne ainsi lieu quelquefois à malice, il est aussi cause d'inconfort.

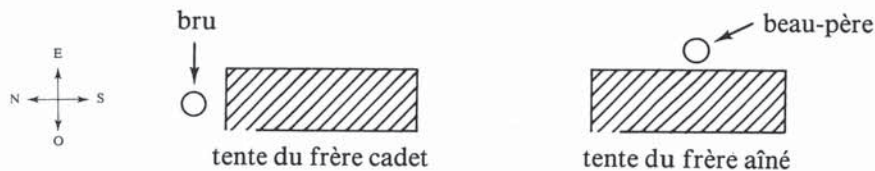
Cas n° 21

Cowe, par exemple, évite le frère aîné de son mari, dont la tente est plantée immédiatement au sud de la sienne. A cause du voisinage direct de ce « beau-père », lorsqu'en fin de journée Cowe s'installe à l'extérieur de sa tente pour profiter de la fraîcheur de l'air, elle ne se met jamais comme les autres du côté est. C'est pourtant l'emplacement préféré, parce qu'il est le plus spacieux et le mieux exposé, à l'abri du soleil.

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

Cowe s'installe côté nord, où elle ne risque pas d'être vue de son « beau-père ».

La position respective de ces deux personnes est donc la suivante :



69. Positions respectives de la bru et du beau-père

Les contraintes de l'évitement, dans des proportions importantes, s'atténuent avec l'âge. D'une part certaines de ces relations, nous l'avons vu, s'assouplissent avec le temps ; d'autre part un nombre important d'entre elles cessent au bout de quelques années. Pour celles qui sont maintenues cependant, seule la mort de la personne évitée met un terme à l'évitement. Pour beaucoup de femmes, les contraintes de l'évitement ne cessent donc totalement qu'avec la mort des personnes qu'il vise. Pour ces diverses raisons, l'évitement est surtout contraignant pour les personnes jeunes. Les hommes quand ils ont perdu leur belle-mère n'ont plus aucune obligation de cette sorte et les femmes, à mesure qu'elles vieillissent et que leurs « beaux-pères » meurent les uns après les autres, sont de plus en plus libérées de ces contraintes. Par contre, les hommes et les femmes, en vieillissant, lorsqu'ils ont des enfants qui ont atteint l'âge de se marier, sont à leur tour évités par les divers gendres et brus que leur apportent ces mariages.

Il y a donc un cycle, au cours de la vie humaine. L'évitement commence, pour les jeunes gens comme pour les jeunes filles, quand ils atteignent l'âge de se marier. Puis, peu à peu, à mesure qu'ils vieillissent, les hommes et les femmes deviennent non plus les sujets de l'évitement, mais les objets. D'éviteurs, ils deviennent à leur tour évités. De respecteurs, ils deviennent respectés. Le nombre de personnes que chacun évite, ou dont il est évité, le situe donc par rapport aux autres sur l'échelle sociale du respect.

Aussi pourra-t-on voir dans la géographie des relations d'évitement, dans un campement donné, à un moment donné, l'indice d'une hiérarchie sociale implicite. Ce type d'approche est d'autant plus intéressant, dans le cas des Toubou de l'Ayèr, que la hiérarchie sociale chez eux n'est guère manifeste. Hormis les « forgerons » et les esclaves qui, avec les

Les relations d'alliance

femmes, constituent des catégories sociales à part, il n'existe pas de différence très sensible de statut entre les divers hommes — téda et daza — qui composent la société. Aucun d'entre eux ne peut se prévaloir d'un titre, pas même celui de chef (*derdé*) pour exercer son autorité sur les autres. Il n'y a donc pas de hiérarchie institutionnalisée ; la seule qu'on puisse déceler est affaire de nuances. Le prestige et l'influence personnels tiennent, comme nous l'avons déjà noté, à des facteurs tels que la richesse, le nombre des parents, l'âge, le savoir religieux. En quoi l'évitement a-t-il rapport avec tout cela ? Il est, nous l'avons vu, intrinsèquement lié à l'âge dans la mesure où seuls les aînés du conjoint sont évités. Il est aussi lié au nombre des parents puisqu'une femme doit éviter tous les parents de son mari qui sont plus âgés que lui. Donc plus ces derniers sont nombreux, plus le nombre de ceux qu'elle évite est élevé. Inversement plus un homme et ses frères ont de nombreux fils, plus nombreuses seront les épouses de cette descendance dont ils seront évités. Il y a donc bien un lien entre le nombre des relations d'évitement dont un homme est l'objet, et le prestige que lui confère une nombreuse progéniture. De plus, comme nous l'avons remarqué plus haut, l'évitement dont une femme fait preuve envers un « beau-père » est d'autant plus prononcé et durable que celui-ci occupe une position sociale influente. Il est donc manifeste que l'évitement, marque de respect, est un signe qui doit nous permettre de décoder les réalités d'une hiérarchie tacite.

Quelles sont, pour un campement donné, les relations d'évitement qui s'observent entre ses habitants ? J'ai effectué cette enquête pour le campement où j'ai séjourné le plus longtemps en 1972, celui de Droua. Je ne donnerai pas ici la description complète de toutes ces relations, car c'est une entreprise qui nous mènerait beaucoup trop loin. En effet pour expliciter la raison d'être ou de ne pas être d'une seule relation d'évitement, il faut pour le moins préciser quels sont les liens de parenté des deux intéressés entre eux (s'ils existent), et les liens de l'un avec le conjoint de l'autre. Ceci, même pour une vingtaine de tentes seulement, déborderait largement le cadre fixé ici. Je me contenterai donc de livrer, sur cet ensemble de relations, quelques résultats globaux.

Le campement sur lequel ce travail a été réalisé se composait, au moment de l'enquête, de 27 tentes occupées par 43 adultes, soit 19 hommes et 24 femmes, sans compter les esclaves et les domestiques. Les enfants bien entendu n'ont pas non plus été pris en considération, puisqu'ils ne sont pas touchés par les relations d'évitement. On trouvera, en annexe, le plan de ce campement ainsi qu'une présentation succincte de ses habitants et des principaux liens de parenté qui les unissent. (les

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

tentes n^{os} 5, 28 et 29 n'ont pas été prises en compte en raison de décès et départs antérieurs à l'enquête).

Pour ces 43 adultes, j'ai dénombré 25 relations d'évitement en vigueur au moment de l'enquête. Toutes concernent des individus de sexes opposés. Pour 21 d'entre elles, c'est une femme qui évite un homme, et pour les 4 autres c'est l'inverse, un homme qui évite une femme. On voit déjà, dans ce déséquilibre, une marque de l'infériorité du statut féminin. Au total ces 25 relations impliquent 22 personnes, 11 hommes et 11 femmes. Les 11 hommes se répartissent en 8 hommes évités et 3 hommes éviteurs ; les 11 femmes en 4 femmes évitées et 7 femmes éviteuses. Les hommes évités sont donc plus nombreux que les hommes éviteurs, et inversement les femmes évitées sont moins nombreuses que les femmes éviteuses. Voyons successivement comment se caractérisent ces 4 catégories d'individus.

Les 8 hommes évités sont tous des hommes d'âge mûr. Parmi eux, certains sont évités par un plus grand nombre de femmes que d'autres. Ce sont, par ordre décroissant : le chef du campement Osman Mahami (tente n^o 1), son frère cadet (tente n^o 2) et le vieil Eli-zen (tente n^o 9), tous trois évités par 4 femmes ; le vieux Hereta-zen (n^o 13) évité par 3 femmes, et Maallem Kašum (n^o 21) qui est la plus importante figure religieuse du campement, évité par deux femmes. Les hommes qui sont évités par le plus grand nombre de femmes sont donc précisément ceux dont le statut social est dominant, soit en vertu de leur âge, soit à cause de leur position particulière (chef, lettré). Au contraire, les trois hommes éviteurs sont tous nettement plus jeunes que les précédents. Il s'agit, dans un cas seulement, d'un homme déjà mûr et père de plusieurs enfants, mais dont la belle-mère est présente dans le campement. Les deux autres éviteurs sont des hommes jeunes récemment mariés, et encore en période de *yollumi*. La même dichotomie s'observe chez les femmes. Les quatre femmes évitées sont toutes des femmes âgées. La plus jeune d'entre elles a 39 ans, ce qui pour les Toubou de l'Ayèr constitue déjà un âge avancé. Les sept femmes éviteuses par contre sont de jeunes femmes, dont les plus âgées ont 30 ans. On remarque donc que les relations actuelles d'évitement, dans ce campement, définissent 4 catégories distinctes d'individus. Aucune femme n'est simultanément éviteuse et évitée, de même qu'aucun homme n'est à la fois éviteur et évité.

Un nombre important d'hommes et de femmes ne sont pas concernés par ces relations, c'est-à-dire qu'ils n'évitent ou ne sont évités par aucun habitant du campement. Ces personnes « hors circuit », 21 en tout, sont en nombre sensiblement égal à celui des personnes impliquées dans ces

Les relations d'alliance

relations (22), et se répartissent en 8 hommes et 13 femmes. Il s'agit, pour les deux sexes et dans la moitié des cas environ, d'individus encore jeunes (donc en principe éviteurs) mais dont le conjoint n'a pas de parents proches (évitables) dans le campement. C'est le cas par exemple du couple occupant la tente n° 10. Dans l'autre moitié des cas, les personnes en dehors des circuits d'évitement sont trop vieilles pour être encore éviteuses (leurs beaux-parents étant morts) et n'ont pas de gendre ou de bru susceptible de les éviter dans le campement même, soit parce que leurs enfants ne sont pas encore mariés, soit parce que ces enfants sont allés, avec leurs conjoints, vivre ailleurs.

L'ensemble des chiffres qui précèdent, concernant les relations d'évitement en vigueur dans le campement lors de l'enquête, sont repris dans le tableau suivant :

pour 25 relations actuelles	hommes	femmes	total
– éviteur	3	7	10
– évité	8	4	12
– non impliqué	8	13	21
– effectif global	19	24	43

70. Répartition des individus pour 25 relations actuelles d'évitement dans un campement

(Pour 21 relations de femme à homme et 4 relations d'homme à femme)

On remarque que les effectifs les plus forts, pour les personnes impliquées dans ces relations, sont ceux des hommes évités d'une part, et des femmes éviteuses de l'autre. Il est plus significatif encore de rapporter ces chiffres à l'effectif global respectivement des hommes et des femmes dans le campement : 8 hommes sur 19 sont évités, soit 42 % des hommes, et 7 femmes sur 24 sont éviteuses, soit 29 % des femmes. Par contre 3 hommes seulement sur 19 sont éviteurs (soit 16 %) et 4 femmes sur 24 sont évitées (soit 17 %). Il y a 2 fois plus d'hommes évités que de femmes évitées (8 pour 4) et, de même, environ 2 fois plus de femmes éviteuses que d'hommes éviteurs (7 pour 3).

L'ensemble de ces résultats met clairement en évidence la hiérarchie sexuelle exprimée par l'évitement. La hiérarchie des âges transparaît pour sa part dans les caractéristiques de chaque groupe impliqué : pour les hommes comme pour les femmes, les personnes qui évitent sont dans l'ensemble beaucoup plus jeunes que celles qui sont évitées. Quant aux autres marques du statut social, elles sont décelées par un autre facteur, qui est le nombre de personnes que chacun évite ou dont il est évité.

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

Nous avons à cet égard souligné plus haut que ce sont précisément les hommes les plus influents du campement qui sont évités par le plus de femmes. Nous pourrions de la sorte pousser plus finement l'analyse, mais ceci nous obligerait à considérer un très grand nombre de détails et de caractéristiques personnelles des habitants du campement. Ce n'est pas ici notre propos. Nous nous bornerons à compléter le tableau qui précède, celui des relations d'évitement actuelles dans le campement au moment de l'enquête, par celui des relations passées, c'est-à-dire qui avaient eu cours jadis mais avaient pris fin antérieurement à l'enquête.

Ces relations passées, dans le campement considéré, sont au nombre de 20 ; 18 d'entre elles sont des relations de femme à femme ; les 2 autres des relations de femme à homme. Il est intéressant de les comparer, selon leur type, aux relations actuelles d'évitement observées dans le même campement. C'est ce que permet de faire le tableau suivant :

	entre individus de même sexe	entre individus de sexes différents	total
relations actuelles d'évitement	0	21 de femme à homme 4 d'homme à femme	25
relations passées d'évitement	18 de femme à femme	2 de femme à homme	20

71. Relations actuelles et passées d'évitement dans un campement (comparaison)

On constate que les relations actuelles d'évitement n'affectent que des individus de sexes opposés, alors que les relations passées au contraire touchent dans la presque totalité des cas des individus de même sexe (et, alors, uniquement des femmes). Il y a, grosso modo, à peu près autant de relations d'évitement actuelles de femme à homme (21) que de relations passées de femme à femme (18). Ceci revient à dire que les relations d'évitement entre femmes, bien que de brève durée, sont numériquement à peu près aussi importantes que les relations d'évitement de femme à homme. Si l'évitement entre femmes est l'affaire du seul passé, l'évitement d'hommes par des femmes par contre est essentiellement l'affaire du présent : on remarque que le nombre de ces relations ayant pris fin avant l'enquête (2) est infime par rapport à celles toujours en vigueur (21). Les données du tableau, par ailleurs, soulignent une fois de

Les relations d'alliance

plus que l'évitement est, avant tout, le fait des femmes : sur 45 relations au total (actuelles et passées), c'est dans 41 cas une femme qui est éviteuse, alors que pour 4 relations seulement c'est un homme qui est éviteur. Enfin on remarque que, si l'évitement est un phénomène en partie passager, il est surtout durable et quotidien puisque les relations actuelles lors de l'enquête (25) sont plus nombreuses que les relations passées (20).

Voyons maintenant en quoi se caractérisent les individus impliqués dans les relations passées d'évitement. Les 20 relations en question affectent au total 16 personnes, 15 femmes et un seul homme. L'homme est évité ; les femmes se répartissent en 10 éviteuses et 6 évitées (une seule femme se trouvant simultanément éviteuse et évitée). Les 6 femmes évitées dans le passé sont, lors de l'enquête, d'âge mûr. Quatre d'entre elles ont depuis longtemps passé la quarantaine, l'une en est proche (38 ans) et une seule est jeune (24 ans). Quatre de ces six femmes n'étaient évitées qu'une ou deux fois, mais les 2 autres femmes par contre l'étaient de façon beaucoup plus importante (par 6 et 7 jeunes femmes respectivement). Ces deux dernières femmes, précisément, sont les plus âgées du campement. Il y a donc bien une corrélation entre le statut social (que confère, ici, l'âge) et le nombre de personnes dont on est évité. Dans l'ensemble, les femmes évitées dans le passé ne sont pas impliquées dans les relations actuelles d'évitement, à l'exception de deux. Quant à l'homme évité autrefois, il l'était par deux femmes. C'est un vieillard dont l'évitement a cessé, dans les deux cas, en raison d'un lien de parenté. Mais quatre femmes continuaient, au moment de l'enquête, d'éviter cet homme (voir ci-dessus). Enfin les 10 femmes éviteuses dans le passé sont d'un âge variable, qui s'échelonne d'une vingtaine d'années à près de 40 ans. Chacune d'entre elles évitait un nombre restreint de personnes : 5 femmes n'évitaient qu'une seule femme (l'une d'entre elle évitant en outre un homme), 2 femmes n'évitaient que 2 femmes (dont une en outre un homme), et 3 femmes évitaient 3 femmes. 6 des 10 femmes éviteuses dans le passé, les plus jeunes dans l'ensemble, sont aussi des femmes qui, actuellement (au moment de l'enquête), évitent des hommes. Pour finir ce tour d'horizon, nous dresserons un dernier tableau (fig. 72) comparant le nombre d'individus impliqué au total dans les relations actuelles et passées d'évitement.

Il est clair que les relations passées non seulement sont moins nombreuses, mais affectent un nombre moindre d'individus que les relations actuelles d'évitement.

Il est temps maintenant de s'interroger sur la raison d'être de ces comportements. Tout au long de ce chapitre, nous avons mis l'accent sur

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

	nombre de relations	nombre de personnes	dont	
			femmes	hommes
évitement actuel	25	22	11	11
évitement passé	20	16	15	1

72. Nombre d'individus impliqués dans les relations actuelles et passées d'évitement

le fait que l'évitement est une marque de respect et, en conséquence, l'expression d'une hiérarchie sociale. Mais peut-être est-il possible d'aller plus loin. Voyons à cet égard ce qu'écrit Radcliffe-Brown dans son article bien connu sur les relations à plaisanterie (1940, réédition 1968). Tout d'abord, cet auteur établit un parallèle entre les relations à plaisanterie et les relations d'évitement qui, remarque-t-il, s'observent souvent simultanément en Afrique et ailleurs. Précisons à ce propos que si les relations d'évitement sont nombreuses et particulièrement poussées chez les Toubou du Niger, il n'existe chez eux par contre aucune relation à plaisanterie. L'interprétation que donne Radcliffe-Brown de ces deux types de comportement est liée à ce qu'il appelle la « conjonction » et la « disjonction » sociales. Nous reproduirons ici ses propres termes, afin de ne pas risquer de fausser sa pensée. Que le lecteur, donc, nous pardonne une citation un peu longue.

The kind of structural situation in which the associated customs of joking and avoidance are found may be described as follows. A marriage involves a readjustment of the social structure whereby the woman's relations with her family are greatly modified and she enters into a new and very close relation with her husband. The latter is at the same time brought into a special relation with his wife's family, to which, however, he is an outsider... The relation can be described as involving both attachment and separation, both social conjunction and social disjunction, if I may use the terms ...

Social disjunction implies divergence of interests and therefore the possibility of conflict and hostility, while conjunction requires the avoidance of strife. How can a relation which combines the two be given a stable, ordered form? There are two ways of doing this. One is to maintain between two persons so related an extreme mutual respect and a limitation of direct personal contact... In its most extreme form there is complete avoidance of any social contact ...

The alternative to this relation of extreme mutual respect and restraint is the joking relationship, one, that is, of mutual disrespect and licence. Any serious hostility is prevented by the playful antagonism of teasing ... (1940, rééd. 1968, pp. 91-92).

Les relations d'alliance

Pour Radcliffe-Brown donc, les relations d'évitement et de plaisanterie sont le produit de la situation ambivalente (conjonction et disjonction) créée par le mariage avec un étranger (outsider). Ceci implique, logiquement, que ces deux sortes de comportement ne sont adoptés qu'envers des alliés. Tel est bien le cas chez les Toubou de l'Ayèr, puisqu'il s'agit d'une société où le mariage se contracte en dehors de la parentèle proche, et où les comportements d'évitement sont adoptés essentiellement envers les alliés d'âge supérieur. Mais la situation décrite par Radcliffe-Brown n'épuise pas tous les cas de figure possibles. Chez les Touareg Kel Ferwan par exemple, décrits par Nicolaisen, les comportements de plaisanterie caractérisent la relation entre cousins croisés, lesquels sont des époux potentiels (Nicolaisen, 1963, p. 459). Le mariage contracté n'est donc pas seule source d'ambivalence, le mariage contractable l'est aussi. La notion d'ambivalence mise en avant par Radcliffe-Brown, mélange de conjonction et de disjonction sociales, paraît donc bien l'élément essentiel à retenir de l'interprétation de cet auteur. Elle a toutefois le défaut d'être intuitive, et donc difficilement démontrable.

Si les comportements d'évitement résultent d'une ambivalence dans les rapports sociaux, liée à la conjonction et à la disjonction sociales qu'impliquent chez les Toubou de l'Ayèr l'alliance avec un étranger, cette ambivalence est certainement beaucoup plus forte dans le cas des relations entre alliés de sexes différents. En effet le gendre, nous l'avons vu, n'évite pas son beau-père, même s'il doit se montrer respectueux envers lui. De même la bru n'évite sa belle-mère que de façon temporaire. Seules les relations d'évitement gendre/belle-mère et bru/beaux-pères ont un caractère durable. La différence des sexes est donc une donnée essentielle dans la modulation de l'évitement. Certains détails de la description qui précède montrent que l'idée de sexualité et la perspective de rapports sexuels, dans les relations entre alliés de sexes opposés, est toujours à la fois soulignée et ostensiblement refusée. Par exemple gendre et belle-mère, bru et beau-père, ne doivent jamais se trouver ensemble sous une même tente (lieu des relations sexuelles conjugales). Si le gendre pénètre dans la tente de sa belle-mère, ou le beau-père dans la tente de sa bru (en leur absence), c'est seulement s'il s'y trouve beaucoup de monde et que toute intimité est par conséquent exclue. L'homme, alors, se met le plus loin possible du lit de la femme qu'il évite ou dont il est évité. Bien d'autres détails, dans l'évitement, expriment une négation symbolique des relations sexuelles, comme le montrerait une lecture psychanalytique des faits observés. C'est le cas notamment du regard que beau-père et bru ne doivent pas échanger. La belle-mère et le gendre eux aussi détournent leurs visages s'ils ont à se parler.

Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

L'évitement, chez les Toubou de l'Ayèr, paraît donc en rapport avec trois ordres de faits essentiels. Tout d'abord il peut être interprété, à la suite de Radcliffe-Brown, comme la manière de résoudre le problème délicat que crée l'intrusion d'un étranger dans la famille (que ce soit la famille de la femme ou celle de l'homme). Les incertitudes et les ambiguïtés de la nouvelle situation issue du mariage (conjonction et disjonction) sont résolues par l'adoption de comportements codifiés et stéréotypés. Mais nous avons souligné plus haut le caractère subjectif de cette interprétation. En second lieu, l'évitement est une marque de respect. Ce respect d'ailleurs peut avoir précisément pour but de réduire les tensions, ou du moins l'inconfort de la situation évoquée par Radcliffe-Brown. En tant que marque de respect, l'évitement est aussi une façon de se situer par rapport à l'autre sur l'échelle de la respectabilité : si je te respecte, c'est que j'admets que tu m'es supérieur. De ce fait, le réseau des relations d'évitement au sein d'un groupe (campement ou autre) exprime une hiérarchie sociale tacite. Enfin il est manifeste que l'évitement a un rapport étroit avec la sexualité. Dira-t-on que ce refus formel de liens sexuels avec les parents du conjoint est nécessaire à la consolidation sociale du couple ? Peut-être touche-t-on là le nœud de la question, mais c'est un point sur lequel il est plus facile de spéculer que d'apporter des preuves véritables.

Ces trois axes de réflexion ne constituent que des réponses très partielles à l'élucidation d'un problème fort complexe. Pour mieux comprendre la nature des relations d'évitement et leur raison d'être, il faudrait d'abord recenser, dans chaque société, les individus qu'elle vise, et expliquer pourquoi ces individus ne sont pas les mêmes d'une société à l'autre. Il faudrait aussi examiner quel type de corrélation peut être établi entre les relations d'évitement et les relations à plaisanterie. Intuitivement, on est tenté de penser que ces deux types de relations sont en quelque sorte l'envers l'une de l'autre, les deux facettes d'une même pièce. Mais s'agit-il véritablement du même ordre de phénomène ? Autant de questions qu'il serait bien tentant d'approfondir. Mais elles débordent le propos fixé ici, qui était de donner une image d'ensemble de la société des Toubou de l'Ayèr et de sa cohérence interne.

Conclusion

Avec ce chapitre sur les comportements entre alliés s'achève la seconde partie de ce travail, intitulée « la force de l'alliance », dans laquelle nous

Les relations d'alliance

avons souligné l'extrême importance économique de l'alliance, puisque les transferts matrimoniaux de bétail constituent un des éléments clés de l'organisation sociale toubou. En effet les échanges réalisés pour chaque mariage sont à la base de l'équilibre et de la cohésion de cette société puisque, de la répétition des mariages, résulte une circulation continue de bétail d'un groupe domestique à l'autre. Simultanément, les transferts matrimoniaux de bétail assurent la formation du troupeau de chaque cellule familiale nouvelle créée par le mariage. Ils déterminent en outre la majeure partie des catégories de bétail composant le troupeau, et les droits y afférents.

Dans un second chapitre, nous avons montré que l'alliance, véritable pivot de l'organisation socio-économique toubou, manifeste aussi sa force dans la cérémonie du mariage. Celle-ci est particulièrement fastueuse face à l'austérité habituelle du mode de vie. Le premier mariage est un événement social très important, car il entraîne une modification considérable de statut pour les individus. Il leur donne accès à la condition d'adulte. La cérémonie du premier mariage rassemble aisément jusqu'à 300 ou 400 personnes, ce qui est un fait en soi exceptionnel dans ce pays à l'habitat dispersé. Elle est donc une occasion majeure de regroupement et de rencontres. Elle donne lieu de plus à de très fortes dépenses qui ont, par rapport à la vie quotidienne, un caractère somptuaire. Cette ostentation dans la dépense s'explique par le fait que la cérémonie réunit les parentèles des deux conjoints, qui font connaissance et se confrontent à cette occasion.

Dans un troisième et dernier chapitre, nous avons décrit et analysé les relations d'alliance. La spécificité des comportements entre alliés, par rapport aux comportements entre parents, a été mise en évidence. Le respect témoigné aux alliés est beaucoup plus marqué, et conduit dans la majorité des cas à l'évitement total (au moins temporaire) de la personne respectée. Ces attitudes sont l'expression d'une hiérarchie sociale, et il n'est pas surprenant à cet égard de constater que les femmes évitent davantage d'individus que les hommes, et les jeunes davantage que les vieux. Les femmes et les jeunes soulignent ainsi leur infériorité sociale par rapport aux hommes et aux personnes plus âgées. Pour cette raison, la géographie des relations d'évitement dans un campement à un moment donné peut être considérée comme l'expression de la hiérarchie sociale implicite qui règne dans ce campement.

Au total, face à la solidité des liens parentaux et des modes de solidarité qu'elle induit, étudiés en première partie de ce travail, l'alliance apparaît elle aussi comme une composante majeure de l'organisation sociale, comme un agent profondément structurant de la société toubou.